

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Organisée par arrêté préfectoral du 20 mars 2024, une enquête publique concernant le projet d'aménagement de la zone d'activités « Les Gailletrous III » à LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR sera ouverte en mairie de cette commune, du lundi 29 avril 2024 à 9 heures au vendredi 17 mai 2024 inclus à 16h30. L'enquête concernera simultanément la déclaration d'utilité publique et la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le dossier sera déposé en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR où le public pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.

Il sera également disponible sur le site internet des services de l'État dans le Loir-et-Cher, à l'adresse www.loir-et-cher.gouv.fr, espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Monsieur Roland LESSMEISTER, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du tribunal administratif d'ORLÉANS, se tiendra à la disposition du public en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR:

- le lundi 29 avril 2024, de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 17 mai 2024, de 13h30 à 16h30 (clôture de l'enquête)

Des contributions et observations pourront lui être adressées pendant la durée de l'enquête par voie postale à la mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR, et par voie électronique à la préfecture de Loir-et-Cher (pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr) en précisant en objet « DUP GAILLETROUS ». Ces autorités les communiqueront, sans délai, au commissaire enquêteur et les observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture de Loir-et-Cher : www.loir-et-cher.gouv.fr dans l'espace « Publications » – « Enquêtes publiques ».

Toutes informations complémentaires concernant le projet peuvent être demandées auprès de Mme Sylvie RAVOY (Sylvie.RAVOY@blois.fr – 02 54 56 51 61).

Après clôture de l'enquête et pendant une durée d'un an, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, en mairie de LA CHAUSSÉE-SAINT-VICTOR, en préfecture de Loir-et-Cher – Bureau de l'environnement – Place de la République, à BLOIS, et sur le site internet des services de l'État en Loir-et-Cher: <a href="www.loir-et-cher.gouv.fr">www.loir-et-cher.gouv.fr</a> espace « Publications »- « Enquêtes publiques ».

La décision préfectorale susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté déclarant l'utilité publique du projet et un arrêté déclarant cessibles les parcelles nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement.